

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Isabelle Mallet Dignard | Numéro de permis 2014607 | Date d'inspection Le 11 avril 2024 | |
| Nom de l'établissement Les P'tits Coeurs à Mamie | | Numéro de téléphone (506) 395-9840 | |
| Adresse 77 chemin Paulin Rivière-À-La-Truite NB E1X 3L5 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les documents affichés sont conformes.
- Pendant ma surveillance, j'ai vérifié les heures de formation continue afin de tenir un suivi régulier.
- La programmation est panifiée et documentée.

Pendant ma visite, les enfants sont en jeu libre, par la suite changement de couche et préparation pour la collation.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 avril 2024

Date

original signé par
ISABELLE MALLET-DIGNARD

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 avril 2024

Date